

Date de la convocation
30/03/2026
Date d'affichage
30/03/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil
municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 2
Votants : 14

Votes
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Réf : 2026 – 22

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Saint-Hilaire-en-Lignières
Séance du 3 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le trois avril à dix-neuf heure, le Conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire en Lignières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie de Saint Hilaire en Lignières sous la présidence de Mme Chantal LEPAIN, maire.

Présents : MM. Anthony GAULTIER, Emmanuel JOUHANNEAU, Jacky PEDARD, Thomas RONDIER, Alexandre VEDRINE Mmes Candice HERAULT, Chantal LEPAIN, Mélanie LONG, Patricia PERROCHON, Evelyne SULMON, Véronique VEDRINE

Absents ayant donné procuration : Mme Régine LEMOINE à Mme Véronique VEDRINE, Mme Mélanie LONG à Mme Evelyne SULMON

Absents n'ayant pas donné procuration : M. Edouard BERGERON

Secrétaire de séance : Candice HERAULT

2026 22 – Remplace la délibération 2026 14 Délégués au SDE 18

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1417 en date du 22 novembre 2016 portant modification des statuts

du Syndicat Départemental d'Energie du Cher

Vu l'article 4 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du S.D.E. 18 (Syndicat Départemental d'Energie du Cher)

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin

-Madame Evelyne SULMON à l'unanimité des voix est désignée déléguée titulaire.

Premier tour de scrutin

- Madame Mélanie LONG à l'unanimité des voix est désignée déléguée suppléante.

La présente délibération sera transmise au président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher.



La secrétaire de séance

République Française
Département du Cher

Commune de Saint-Hilaire-en-Lignières

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 018-211802160-20260403-2026_22-DE



Chantal LEWIN

Candice HERAULT



Pour extrait certifié conforme

Délibération rendue exécutoire par publication numérique le 23 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative.